

E 6674

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 12 octobre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 12 octobre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC42/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011.

15174/11.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 octobre 2011 (10.10)
(OR. en)**

15174/11

FIN 710

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne

Date de réception: 7 octobre 2011

Destinataire: M. Jacek DOMINIK, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits n° DEC42/2011 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC42/2011.

p.j. : DEC42/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/10/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRES 15, 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 42/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 03 Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

CE - 50 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1704 Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire

ARTICLE - 17 04 09 Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire

CE 50 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

17 04 09 - Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2011

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	200 000
	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	50 000
7. Renforcement proposé	50 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,00%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/09/2011	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Pour 2011 cette contribution s'élève à 269 000 Francs Suisses. Le changement du taux de change entre cette monnaie et l'Euro depuis le moment de la préparation du projet de budget 2011 entraîne un besoin supplémentaire d'EUR 50 000 en crédits d'engagement pour honorer cette contribution.

Les crédits de paiements nécessaires sont couverts par le virement global (DEC 34/2011).

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 02 03 - Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2011

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	365 983
	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 634 017
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 584 017
7. Prélèvement proposé	50 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,56%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	8 618
2. Crédits disponibles à la date du 20/09/2011	8 600
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,21%

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire finance des actions prévues dans les accords bilatéraux avec les Etats-Unis et le Canada signés en 2006. Ces accords stipulent que le financement s'effectue à parité globale entre les parties.

Suite à la crise financière, les Etats-Unis ont imposé en avril dernier des réductions sévères aux programmes de coopération académique internationale. Le nouveau gouvernement canadien a également informé la Commission le 23 juin dernier qu'il mettait fin à la mobilité académique internationale.

L'annulation des appels à propositions en cours pour la mobilité académique libère des crédits d'engagement en 2011, dont une partie peut être allouée au renforcement demandé sur la ligne 17 04 09.